

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Nombre de
membres
en exercice 19

Présents 10

Quorum 10

Votants 10

n° 20210927-45

Objet

**Signature de la
convention Terminal de
Paiement Electronique
– Mairie de L'Isle-
Jourdain**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 27 septembre, à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine » dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Endoufielle, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : le 17 septembre 2021

Présents : Francis IDRAC, Pascale TERRASSON, Claire NICOLAS, Bernard TANCOGNE, Gaëtan LONGO, Christelle AUBIAN, Jean-Claude ARIES, Christine DUCARROUGE, Angèle THULLIEZ et Sophie FRANCAZ.

Absents excusés : Georges BELOU, Hervé PASQUET, Christiane PIETERS, Peter REICH, Martine ROQUIGNY, Fernande ARIES et Philippe LEFILLASTRE.

Absents : Muriel ABADIE Claudine DANEZAN, Julien DELIX, Brigitte HECKMAN REDEGONDE, Céline TOURON, Jocelyne TRIAES et Jérôme LUTSEN.

Invitée : Marie-Christine LAHILLE-COUDERC (technicienne Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine).

A été nommée secrétaire : Christine DUCARROUGE

Monsieur le Président rappelle que l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine gère le parc de Vélos de Pays. Afin de faciliter le règlement des locations de vélos de Pays, la mise en place d'un terminal de paiement électronique est aujourd'hui indispensable.

La mairie de L'Isle-Jourdain possède un terminal de paiement électronique pour la location des gîtes du Hameau du lac, gérée depuis l'Office de Tourisme. En accord avec la trésorerie de L'Isle-Jourdain ce terminal peut être mutualisé pour le règlement des locations Vélos de Pays.

Une convention de mutualisation et de mise à disposition gracieuse de ce terminal à l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine, a été adoptée en conseil municipal de la Mairie de L'Isle-Jourdain en juillet 2021.

Le Comité de Direction, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la mairie de L'Isle-Jourdain pour l'utilisation du terminal de paiement électronique.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes attenants à ce projet.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 28 septembre 2021
Certifiée et rendue exécutoire par le Président 28 septembre 2021
Expédiée à la Préfecture le 30 septembre 2021
Affichée le 30 septembre 2021

Le Président,
Francis IDRAC

**OFFICE DE TOURISME
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE**
Avenue du Bataillon de l'Armagnac
32600 L'ISLE-JOURDAIN
Tél : 05 62 07 25 57
Mail : ot-gascognetoulousaine@orange.fr